



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Compte rendu du CSE extraordinaire du 12 mai 2020

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Camille Bourbon(RRH) et de Vincent Morel Fourrier (Responsable HSE)

Membres élus présents : Alain Jouan, Gregory Chiarot, Coumba Yatté, Aurélien Delorme, Virginie Gonneau

Invité excusé : Docteur Dubois (médecine du travail)

La séance est ouverte à 15h30.

1. Modification de la procédure de distribution des masques à l'entrée du site avec avis consultatif des élus et avis de la médecine du travail

Tout d'abord nous tenons à préciser qu'il s'agit là uniquement d'une information et non d'une consultation et qui porte sur une adaptation d'une procédure déjà effective et validée par les instances et le médecin du travail.

Cette adaptation qui vise à améliorer les mesures de protection dans la lutte contre le COVID 19 concerne la distribution pour la partie administrative : distribution à 10h par le service RH de 2 masques individuels ce qui permettra au personnel administratif de rentrer sur le site muni directement de son masque à la prise de poste et d'éviter de circuler à l'entrée de l'entrepôt sans masque ou de poster une personne pour la distribution.

Lundi 11 mai, nous avons effectué un test afin de vérifier que cette mesure respectait les mesures d'hygiène et que l'organisation était efficace.

Nous modifierons la procédure affichée en conséquence.

Le CSE souhaite que la procédure de distribution aux administratifs soit étendue à l'ensemble des salariés dans un souci d'égalité de traitement.

2. Mise en place d'un temps distinct de lavage des mains

Il y a déjà 2 pauses / jour qui permettent de se laver les mains.

De plus, l'accès aux WC est disponible à tout moment.

Sachant que les personnes se lavent normalement 2 fois les mains par pause, ainsi qu'aux prises et fins de poste, nous sommes au minimum à 6 lavages / poste

Nous ajoutons que des solutions hydro alcooliques sont disponibles à des points stratégiques dans l'entrepôt à tout moment.

Après constat des élus d'un engorgement au niveau du dispatch, nous proposons d'ajouter un poste supplémentaire de désinfection.

Nous précisons également que tout salarié a une obligation de sécurité envers leurs collègues et vis à vis d'eux-mêmes et doivent de ce fait se conformer aux instructions données par la direction ; au risque de rentrer dans une procédure disciplinaire dans le cas contraire.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Les élus indiquent qu'actuellement rien ne peut garantir que le lavage des mains est fait de manière régulière par l'ensemble des personnes sur le site. Un temps distinct aurait peut-être permis cela.

3. Mise en place d'un temps distinct de désinfection en début d'activité des matériels et des postes de travail

Ce dispositif est depuis le début mis en place puisque l'échauffement de début de poste et le ménage de fin de poste ont été remplacés par le nettoyage des outils de travail. Ces temps consacrés sont déjà inclus dans le temps de travail et donc rémunérés comme tels.

Nous ajoutons que le temps de désinfection n'excède pas 3 mn tandis que le temps alloué par la direction est au moins égal au double.

Les élus indiquent qu'actuellement rien ne garantit la désinfection systématique des matériels et des chariots. Un contrôle pendant ces temps consacrés et effectué par l'encadrement pourra permettre une vérification efficace de l'application de ce dispositif.

4. Analyse des mesures et du suivi managérial de lutte contre le COVID 19 et d'un éventuel relâchement des salariés

Nous rappelons que l'ensemble du personnel a été formé aux mesures sanitaires et barrières (contre élargement) et que l'encadrement (managers de proximité et chefs de service) a été formé de manière appuyée.

De plus nous avons fait à chaque fois les ajustements nécessaires que ce soit à la demande des élus (stickers sur les micro-ondes au réfectoire) ou suite à toute remontée / constat (scotch de distanciation sur les tables à l'espace pause extérieur).

En termes de contrôle d'application des mesures, nous avons déjà un contrôle journalier fait par le responsable HSE.

Nous comptons sur tous (salariés, élus, managers, direction) pour faire remonter tout dysfonctionnement ce qui permettra de procéder à des ajustements le plus rapidement possible comme nous le faisons depuis le début de cette pandémie.

Les élus démontrent par des exemples concrets qu'un relâchement apparaît et qu'il est important que l'encadrement soit le garant de la bonne application des mesures. Les élus se questionnent également sur la promiscuité due à la montée des effectifs qui pourrait augmenter le risque de contamination.

5. Remise en activité des distributeurs CUP SERVICE avec procédure de lutte contre le COVID 19

Nous avons bien reçu la procédure du fournisseur et attendons les FDS (fiches de données sécurité) des produits utilisés. Nous travaillons en parallèle sur une procédure d'utilisation des machines en toute sécurité. Nous envisagerons seulement après une remise en route quand toutes les précautions sanitaires auront été prises.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Nous rappelons d'ailleurs que les machines ne sont pas notre propriété.

Les élus suite à la demande forte des salariés souhaitent une remise en route rapide. Le CSE est en contact permanent avec CUP service afin d'avoir également toutes les garanties sanitaires. Le CSE a fait par mail, adressé (avant la réunion) à la Direction un projet de protocole COVID quant à l'utilisation des distributeurs.

Le CSE rappelle également que toutes décisions sur les distributeurs ne peuvent se faire sans l'accord de l'instance qui est gestionnaire des distributeurs et signataire du contrat d'installation.

6. Avis du CSE sur la reprise de l'activité et des intérimaires après un point économique réalisé par le président

Nous ne sommes plus sur une thématique sécurité comme prévu légalement par le contexte de cette demande, ce point sera donc abordé au CSE de mai comme tous les CSE mensuels dans la rubrique « marche de la société ».

Les élus déplorent que ce point n'ait pas été développé alors qu'il figure sur l'ordre du jour signé par le Président. Il a donc été impossible pour l'instance, lors de cette réunion, de se faire une opinion sur l'intérêt économique à court, moyen et long terme de la reprise actuelle d'un certain volume d'Intérimaires.

7. Demande sur la validité et l'efficacité des masques qui ont été distribués en premier et qui étaient daté de 2005

Il nous restait un carton de masques avec l'inscription 2005 sur le carton. Or, ces masques n'avaient pas de DLU (Date Limite d'Utilisation) contrairement aux derniers masques.

Nous avons eu 1 remontée sur le cassage d'élastique que nous avons remplacé immédiatement.

Ces masques ont été utilisés pendant les 2 premières semaines de la reprise en plus des mesures de distanciation sociale.

Le CSE note l'absence de date limite d'utilisation sur l'emballage.

8. Distribution des gourdes et des bouteilles d'eau

Des gourdes ont été distribuées et des bouteilles sont disponibles si un salarié en fait la demande auprès de son manager.

Nous rappelons que les salariés doivent être vigilants sur leur gestion pour éviter une consommation excessive.

Nous étudions la proposition faite par les élus de ne mettre à disposition que des gourdes.

Le CSE indique que la DRH du Groupe Intersport a indiqué que des gourdes avaient été distribuées à l'ensemble des salariés de Longjumeau et qu'elle était favorable à une distribution généralisée sur tous les sites afin de supprimer les gobelets plastiques qui sont coûteux et source de pollution (démarche environnementale). Tous les salariés n'ont pas eu cette gourde.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

9. Mise en place d'un point avec les élus toutes les semaines jusqu'au retour à la normale

Nous vous proposons un point mensuel dédié lors des CSE mensuels sur les 3 prochains mois, il s'agit déjà d'une dérogation aux thèmes abordés puisqu'il existe une instance dédiée à la sécurité.

De plus, afin de faire des bilans, il nous faut un minimum de recul.

Ce point n'est d'ailleurs pas obligatoire, nous avons déjà démontré que l'organisation s'était adaptée.

Le CSE demande qu'un affichage soit mis en place afin de communiquer régulièrement sur l'activité des magasins, du E-commerce et des Drives pendant cette période singulière.

10. Nombre de cas malades COVID 19 actuels

Nous n'avons aujourd'hui pas connaissance de cas parmi les salariés.

11. Point sur l'achat de thermomètres et mise en place

Nous avons activé une autre source d'approvisionnement et nous attendons des informations.

Nous rappelons tout de même que cela n'est pas préconisé par le ministère et donc non obligatoire et cela ne peut se faire qu'avec l'accord du salarié. Nous appliquerons les préconisations de la médecine du travail et le ministère et donc de ne pas utiliser pour le moment cet outil.

Le CSE qui a toujours souhaité cette mise en place ne comprend pas la crainte de la Direction. Il s'agit d'un moyen reconnu de lutte contre la propagation du virus COVID-19. De nombreuses entreprises par le biais du dialogue social ont mis en place une procédure de prise de température. Le CSE réitère donc son souhait de mise en place.

12. Tests PCR

Ceci n'est pas à l'ordre du jour, nous ne pouvons pas les imposer aux salariés. Ils doivent être pratiqués par des infirmières ou du personnel soignant et le résultat de ce test reste soumis au secret médical, ce qui enlève donc tout intérêt à la démarche.

Le CSE entend les arguments de la Direction.

La séance est levée à 16h49

Le Secrétaire du CSE

Alain JOUAN